



Compte-rendu de séance Du 04/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 Décembre à 18h00, la Commission s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude COIN, Maire, en suite de convocation en date du 22 Novembre.

Présents : Martine COIN,
Elisabeth DEROO, Véronique MORTIER, Carole MERLO,
Monique LEFEBVRE, Marie-Claire DELENCLOS, et Claude COIN, Michel
HENNACHE, René MARGUERITTE.

Absents : Bénédicte DELOBELLE, Stéphanie DENQUIN, Micheline BELFORT, Nicole
BROUET, Marie-Paule BATAILLE, Evelyne CAPELLE
Éric LAXENAIRE

Pouvoirs :

Monsieur le président ouvre la séance à 18h05 et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Après l'appel nominal des membres du conseil d'administration, la séance commence.

M. *Michel HENNACHE* est élu secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président soumet le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration à l'approbation des membres de l'assemblée. A l'unanimité, le compte rendu est adopté sans observation.



*** Mise en place d'une cellule de crise.**

Suite aux derniers événements climatiques, un constat a été fait sur le manque d'anticipation et d'organisation envers les administrés sinistrés. Il a également été relevé que les personnes dites « vulnérables » n'avaient pas suffisamment l'information sur le fait qu'ils puissent s'inscrire sur un registre tenu par les services de la Mairie, en outre le CCAS, afin d'être contacté lors d'événements importants. A cet effet, il a été proposé, lors de la distribution des colis, qui se fera sur la journée, de prendre le temps de discuter avec les personnes qui le souhaitent et de les informer sur le dispositif du registre nominatif des personnes vulnérables. M. Johan MACQUET, assistant de prévention, invité à la réunion, explique qu'il a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour planifier les actions des acteurs communaux sur la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. A l'issue de toutes ces explications, il a été décidé de créer des groupes composés d'élus et de membres du CCAS pour aller à la rencontre, 2 à 3 fois par an, des personnes qui auront été recensé et également de les appeler 1 à 2 fois par mois en dehors du déclenchement du Plan de Sauvegarde ou des alertes oranges ou rouge. Un point sera fait en début d'année prochaine pour mettre en place le dispositif.

*** Organisation des tournées pour la distribution des colis**

Rappel : la distribution a lieu le vendredi 15 décembre, rendez-vous au centre administratif à la salle P. VEZILIER à 9h00. La distribution se fera sur la journée, une pause « sandwichs » à midi sera organisée à la même salle qu'au rendez-vous du matin.

Afin de faciliter certaines tournées, les colis seront remis le jeudi 14 décembre aux résidents des Oisillons de 15h à 17h à la conciergerie et aux personnes résidentes au Clos du Marais.

Dates des prochaines manifestations :

- Repas des Aînés le jeudi 7 mars 2024 (choix du même traiteur M. Claude LAMBERT).
- Distribution des colis le vendredi 13 décembre 2024.

Concernant le goûter, au vu du peu de participant, il a été envisagé de le remplacer par un spectacle musical, le jeudi 10 octobre 2024 à voir avec le service événementiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

